

DICRIM

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

CE DOCUMENT VISE :

A sensibiliser la population sur les risques majeurs.

A prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable à l'efficacité des secours.

Le DICRIM, un document à détacher et à conserver par les habitants de Cuzieu afin de pouvoir suivre les conseils en cas d'incident majeur

➔ Prévenir et Informer

Notre commune peut être confrontée à des risques majeurs. Les risques majeurs sont des événements inhabituels pouvant affecter la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations quotidiennes.

La Mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant ces risques sous la forme d'un Plan Communal de Sauvegarde.

L'objectif du **PCS** est de gérer les événements inhabituels et d'organiser les secours.

Ce plan établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il définit, sous l'autorité du Maire :

- L'organisation prévue pour assurer l'alerte.
- Le diagnostic des risques
- Le recensement des moyens humains et matériels.
- L'organisation de la cellule de crise.
- L'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques, ainsi que l'appui aux services de secours.

Il s'intègre dans l'organisation générale des secours (Plan **ORSEC**)

➔ Les Risques

Les risques appelés phénomènes inhabituels sont de 2 ordres :

1. Les Risques Majeurs identifiés par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Ce dossier liste les communes où doit s'appliquer le droit à l'information du public sur les risques majeurs (Article R125-10 du code de l'environnement).
2. Les autres risques non identifiés mais connus

LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS PAR DDRM

• Inondation du fleuve Loire et du Bassin de la Coise.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone. Elle peut être la conséquence d'un débordement de cours d'eau provoqué par des pluies importantes, violentes ou par la fonte des neiges

• Risque de rupture de Barrage de Grangent et de Vêrut.

- Le barrage de Grangent situé sur le fleuve Loire, classé Grand barrage, a pour vocation la production d'électricité
- Le barrage du Vêrut, situé sur la rivière Vêrut, a une vocation d'écrêteur de crue et peut potentiellement ali-

menter la commune de St Galmier en eau potable

• Risques de transport de matières dangereuses par route ou chemin de fer.

La commune est directement concernée par ce risque. La RD1082 (RN82) traverse notre commune du Nord au Sud ainsi que la voie ferrée (St Etienne-Roanne). Normalement, les transports de matières dangereuses ne sont pas autorisés à traverser notre commune sauf desserte locale.

LES AUTRES RISQUES NON IDENTIFIÉS MAIS CONNUS

• Les phénomènes météorologiques tels que :

Canicule et Sécheresse.

La canicule est une période de très forte chaleur durant l'été. La sécheresse est une longue période pendant laquelle les quantités de précipitations sont en dessous des statistiques dans une région.

Chute de neige et grand froid.

Les épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige ne sont pas faciles à prévoir. La neige et le grand froid sont à prévoir du mois de novembre au mois de février.

Les tempêtes

Ce phénomène de tempête est principalement lié à des vents et/ou orages violents.

• Les risques d'incendie.

L'homme est très souvent à l'origine des feux par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

• Les risques industriels

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel. La commune ne possédant sur son territoire :

- Aucun établissement soumis à la directive **SEVESO**.
 - Aucun établissement à **Autorisation**
- Aucun risque Industriel grave n'est identifié.

• Les risques nucléaires

La commune ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat (Zone de 10 Km) entourant une installation nucléaire.

• Les risques sismiques

Un séisme est une fracture brutale de roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. La commune est située en zone de sismicité classée faible.

En cas de déclenchement de la Cellule de Crise, le Commandement des Opérations de Secours est assuré par le Maire qui réunit et dirige celle-ci. Durant la phase d'urgence, les missions de sauvegarde communale s'inscrivent dans une action rapide en coordination avec les services de secours.

En cas d'aggravation de la situation, le Préfet prend ensuite le commandement des opérations si :

- L'événement dépasse les capacités de la commune de Cuzieu.
- L'événement concerne plusieurs communes.
- Le Maire fait appel au représentant de l'État.
- La mise en œuvre du plan ORSEC

La commune ne disposant pas de sirène, l'alerte générale sera donnée par les cloches de l'église actionnées à la volée. (Tocsin)

Le début d'alerte durera 10 minutes.

La fin d'alerte durera 5 minutes.

L'alerte générale sera accompagnée ou remplacée par une alerte mobile en fonction des situations de crise.

Ecoutez la radio 90 FM Activ' Radio Montbrison. C'est le meilleur moyen d'être informé.

Les enseignants disposent d'un plan particulier de mise en sécurité. Ils savent ce qu'ils ont à faire. Faites leur confiance, les autorités les aident à prendre en charge vos enfants.

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

↩ L'Alerte

➔ La Vigilance Météo

■ Niveau 1

Pas de vigilance particulière

■ Niveau 2

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (mistral, orages d'été sont en effet prévus ; tenez vous au courant de l'évolution météorologique).

■ Niveau 3

Soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez vous au courant de l'évolution de la météorologie et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics

■ Niveau 4

Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la météorologie et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics

La carte de vigilance Météo est consultable sur le site de Météo France : www.meteo.fr

NUMÉROS UTILES :

18 Pompiers

17 ou **04 77 54 41 35**
Gendarmerie

15 SAMU

112 Tous secours en Europe
(Depuis un téléphone fixe ou portable)

04 72 11 69 11
Centre antipoison

0 892 680 242
Météo France

0 810 33 142*
Dépannage EDF

0 810 893 342*
Urgence et dépannage GDF

04 77 96 89 00
Dépannage des eaux (24h/
24h)

* prix d'un appel local

EQUIPEMENTS MINIMUMS À CONSERVER À DOMICILE :

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements de rechange.

OU S'INFORMER

En temps normal
04 77 54 88 32 - Standard
Mairie

En temps de crise
04 77 54 88 32 - Standard
Mairie

Ecouter la radio
90 FM Activ' Radio Montbrison

**SI VOUS DEVEZ
ÉVACUER
VOTRE HABITATION
RENDEZ VOUS SALLE
DE L'ERA.
EN CAS
D'HÉBERGEMENT
DANS LA FAMILLE
AVERTIR LA MAIRIE.**

Conduite à tenir

Le tableau de la dernière page indique la conduite à tenir et les bons réflexes à avoir afin d'éviter les risques ou de minimiser les conséquences

